

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demandeⁱ



**CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE
INSTALLATION SEPTIQUE ET PRÉLÈVEMENT D'EAU**

Reçu le :

Matricule :

Emplacement des travaux

Adresse :

OU Cadastre :

Identification

Propriétaire

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

Demandeur (si différent du propriétaire seulement)

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone :

Téléphone :

Courriel :

L'USAGE DE LA VILLE

Section 1

Type de demande

N° de permis :



CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Matricule :

* Toute maison doit avoir une superficie au sol d'au moins 35 mètres carrés, dont 4,88 mètres (16 pieds) de profondeur et 6 mètres (20 pieds) de façade (= largeur), sur pieux vissés, dalle sur sol, béton continu ou pilotis de béton.

Documents à fournir avec la demande

- ☐ Certificat d'implantation réalisé par un arpenteur-géomètre (original);
- ☐ Plans détaillés de la construction (échelle de 1 :50 / dimension et aménagement des pièces, coupe de murs, du toit, etc.)
 - **Unifamiliale** : par un dessinateur technique, un technologue ou un architecte / si plus de 2 étages et/ou 600 m² de superficie, un plan d'architecte est obligatoire, signé et scellé;
 - **2, 3 ou 4 logements** : par un technologue ou un architecte, signé et scellé;
 - **Multifamiliale + de 4 logements** : par un architecte et/ou un ingénieur selon le cas, signé et scellé.
- ☐ Localisation de l'entrée charretière et des cases de stationnement (un permis d'entrée charretière peut être nécessaire);
- ☐ Un plan d'aménagement dans le cas d'habitation multifamiliale, présenté à l'échelle de 1:500, préparé par un professionnel, illustrant la forme et la dimension du terrain de stationnement prévu, le nombre de cases de stationnement, les entrées et les sorties, le système de drainage de surface, le dessin et l'emplacement des enseignes, des lampadaires, des clôtures, des bordures, des plantations et surfaces gazonnées et des allées pour piétons;
- ☐ Le paiement de la demande (200.00 \$ pour le premier logement+ 50.00\$ par logement additionnel + 40.00\$ l'entrée charretière, si nécessaire);
- ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire.

NOTE : dans les cas d'une habitation réalisée à l'aide de conteneur ou d'une autre structure ou dans le cas d'une reconstruction sur fondation existante, un plan d'ingénieur est exigé.

Description des travaux / **OBLIGATOIRE**

☐ Autoconstruction

OU

☐ Entrepreneur		
Nom de la compagnie :		Téléphone :
Nom du responsable :		Cellulaire :
Adresse :		Télécopieur :
Ville :		N° de RBQ :
Code postal :		N° de NEQ :
Courriel :		

Projets et caractéristiques

Type de construction :	☐ Unifamiliale ☐ Bi familiale ☐ Tri familiale ☐ Multifamiliale ☐ *Location court terme (résidence de tourisme) * Une demande de permis d'ouverture de commerce / changement d'usage doit également être déposée				
Nombre de logements :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ Autre, précisez :
Nombre de chambres :	☐ 1	☐ 2	☐ 3	☐ 4	☐ Autre, précisez :
Logement accessoire à l'habitation :	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez le nombre de pièces maximum du logement :				
L'habitation servira-t-elle de résidence saisonnière ou annuelle?	☐ Saisonnière ☐ Annuelle				
Type de fondation :	☐ Béton coulé ☐ Pieux visés ☐ Sonotubes ☐ Dalle flottante ☐ Autre, précisez :				
Type(s) de revêtement(s) de plancher :	Sous-sol :				
	Rez-de-Chaussée :				
	1 ^{er} étage :				
	2 ^e étage :				
Type(s) de revêtement des murs :					
Revêtement extérieur :					
Couleur du revêtement extérieur :					
Type de toiture :	☐ Plate ☐ Standard (2 versants) ☐ 4 versants ☐ Autre, précisez :				
Revêtement de toiture :	☐ Bardeaux d'asphalte ☐ Tôle prépeinte en usine ☐ Autre, précisez :				

Travaux

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Valeur des travaux : \$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

Tente, roulotte ou tente-roulotte temporaire

Désirez-vous vous prémunir du droit d'installer temporairement une tente, une roulotte ou une tente-roulotte durant les travaux de construction.

☐ Oui ☐ Non

Si oui, cette autorisation est consentie pour une période maximale de 36 mois. Le délai débute à compter de la date de la délivrance du permis de construction. Si la construction du bâtiment est terminée avant le délai de 36 mois, la roulotte ou la tente-roulotte devra être retirée ou démantelée dans les 30 jours suivants la fin des travaux.

- Elle doit être érigée à plus de 20 mètres d'un cours d'eau d'un lac ou d'un milieu humide et ne doit pas être dans la zone inondable;
- Les eaux usées doivent être traitées et évacuées conformément à la réglementation provinciale;

☐ Tente ☐ Tente-roulotte ☐ Roulotte

Informations / modèles / dimensions

*** La demande pour une nouvelle construction doit être accompagnée des demandes d'installation septique et de prélèvement d'eau, sauf si le terrain est déjà desservi par les réseaux de la Ville (aqueduc et égout) ou par une installation privée (puits et/ou installation septique).**

VOUS ÊTES DESSERVIS PAR :

Égout

☐

Installation septique

☐

Passez à la **section 2 "Installation septique"** ci-dessous

Aqueduc

☐

Prise d'eau privée

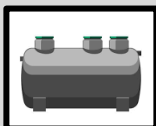
☐

Passez à la **section 3 "Prélèvement d'eau"** ci-dessous

Section 2

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demande

**INSTALLATION SEPTIQUE**

N° de permis :

Matricule :

* Toute nouvelle installation septique doit être réalisée conformément au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22).

Documents à fournir avec la demande

- ☐ Étude de caractérisation réalisée par un professionnel
- ☐ Le paiement de la demande (100,00\$)
- ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire

Nom du professionnel (étude de caractérisation) :

Nombre de chambre à coucher de la propriété :

La propriété sera : ☐ saisonnière ☐ annuelle**Description des travaux**☐ Autoconstruction**OU**☐ Entrepreneur

Nom de la compagnie :

Téléphone :

Nom du responsable :

Cellulaire :

Adresse :

Télécopieur :

Ville :

N° de RBQ :

Code postal :

N° de NEQ :

Courriel :

Travaux

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Valeur des travaux :

\$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

Section 3

À L'USAGE DE LA VILLE

Type de demande

N° de permis :



PRÉLÈVEMENT D'EAU

Matricule :

* L'installation de prélèvement d'eau est destinée à desservir 20 personnes et moins et la quantité d'eau utilisée doit être inférieure à 75m³/jour (75000 litres/jour).

Documents requis

- ☐ Copie de la soumission du puisatier;
- ☐ Plan d'implantation;
- ☐ Le paiement de la demande (100.00\$);
- ☐ Procuration écrite du propriétaire, si le demandeur n'est pas le propriétaire

Spécifications de construction de l'ouvrage de captage prévu

☐ Puits artésien (tubulaire)	☐ Non-scellé	☐ Scellé
☐ Puits de surface	Matériel :	☐ Tuiles de ciment ☐ Ponceau de plastique doublé
	Diamètre :	
☐ Pointe filtrante		
☐ Prise d'eau au lac (travaux manuels dans la rive seulement)		
☐ Captage de source		

☐ Autoconstruction**OU**☐ Entrepreneur

Nom de la compagnie :

Téléphone :

Nom du responsable :

Cellulaire :

Adresse :

Télécopieur :

Ville :

N° de RBQ :

Code postal :

N° de NEQ :

Courriel :

Travaux

Date prévue du début des travaux :

Date prévue de la fin des travaux :

Valeur des travaux :

\$

(estimation des matériaux et de la main d'œuvre)

Implantation (distances)

★ Normes générales d'implantation pour les installations de prélèvement d'eau :

- Distance minimale de 1,5 mètre de toute limite de propriété;
- Distance de 15 mètres ou plus d'un système de traitement étanche de traitement des eaux usées (fosse septique);
- Distance de 30 mètres ou plus d'un système non-étanche de traitement des eaux usées ou de 15 mètres si le puits est scellé conformément à l'article 19 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);
- Distance de 30 m ou plus d'une aire de compostage, d'une cour d'exercice, d'une installation d'élevage, d'un ouvrage de stockage de déjections animales, d'une parcelle, d'un pâturage ou des terrains où s'exerce l'exploitation d'un cimetière;
- Une aire de protection immédiate d'un rayon de 3 mètres à partir de l'installation de prélèvement d'eau doit être conservée.

Veuillez prendre note que le fait de compléter la présente demande ne vous autorise pas à débiter les travaux. Vous devez attendre l'émission du permis ou certificat avant d'entreprendre quelque travail que ce soit. Considérant que la Ville de Rivière-Rouge ne procédera à l'étude de la demande que lorsqu'elle aura **TOUS** les documents requis en sa possession, vous devez fournir les documents nécessaires ci-haut mentionnés le plus tôt possible afin d'éviter tout délai dans la réalisation de vos travaux.

Les permis ou certificats d'autorisation demandés sont émis dans un délai qui varie généralement de 3 à 4 semaines suivant la réception de la demande, incluant tous les plans et documents requis. En période d'achalandage, ce délai peut être supérieur. Si la demande est associée à une demande de dérogation mineure ou de PIIA, ce délai est généralement de 8 à 12 semaines.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à nos dépliants et aux règlements en vigueur sur le site Web de la Ville, riviere-rouge.ca, onglets : *Citoyen et affaires / Réglementation d'urbanisme*.

Veuillez noter qu'une inspection de votre propriété pourrait être effectuée préalablement à l'émission de ce permis ou certificat (selon la nécessité). Ceci équivaut à un préavis. (Initiales)

Merci de votre collaboration!

➔ Signature du demandeur : Date :

- ☐ Je désire recevoir et signer mon permis par courriel.
- ☐ Je désire être avisé par téléphone et passer au bureau pour signer et récupérer mon permis.

AIDE MÉMOIRE

Ne pas oublier de joindre :

- Plans de construction (dessinateur technique, technologue ou architecte) possibilité de validation d'un ingénieur dans certains cas;
- Le certificat d'implantation (arpenteur géomètre);
- Plan et rapport du technologue (installation septique);
- Soumission du puisatier (prélèvement d'eau et implantation).